



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Formation des futur travailleurs du nucléaire

Question écrite n° 6713

Texte de la question

M. Nicolas Meizonnet appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les besoins de l'industrie du nucléaire, de recruter des dizaines de milliers de travailleurs. La filière nucléaire en France représente près de 220 000 emplois directs et indirects, soit près de 6,7 % de l'ensemble des emplois industriels français. Cette filière clé pour la souveraineté énergétique nationale connaît déjà des difficultés de recrutement. La situation a déjà conduit EDF à faire appel à de la main-d'œuvre étrangère dans des périodes où la charge de travail est trop forte. Le Gouvernement semble désormais sur le point de lancer la construction de six nouveaux réacteurs. D'autres projets en lien avec le nucléaire civil pourraient également voir le jour dans la prochaine décennie à l'image des petits réacteurs modulaires. Les premières estimations prévoient le recrutement d'environ 10 000 à 15 000 personnes par an sur la période 2023-2030 contre 5 000 annuels entre 2019 et 2022. Le Groupement des industriels français de l'énergie nucléaire estime d'ailleurs qu'un salarié sur deux qui travaillera en 2030 dans le secteur du nucléaire, n'est pas encore embauché. En matière de ressources humaines, le secteur fait face à un défi sans précédent. L'enjeu est non seulement de parvenir à garder assez d'employés qualifiés et compétents pour garantir la continuité de l'exploitation des centrales déjà existantes, mais également de recruter pour répondre à l'importante demande en savoir-faire, nécessaire à la construction et à la bonne utilisation des nouveaux réacteurs. Le secteur du nucléaire, comme la plupart des secteurs industriels, peine à recruter et à attirer suffisamment d'ouvriers ou ingénieurs. La filière subit déjà des tensions sur les métiers de chaudronnier, soudeur, tuyauteur, électricien industriel, spécialiste des machines tournantes, du contrôle non-destructif. Les étudiants privilégient en les filières qui leur offrent des perspectives de carrière, or pendant longtemps, la fermeture programmée de réacteurs français et l'absence de nouveaux projets d'envergure ont contribué à décourager les vocations. À cela, s'ajoute le manque d'attractivité plus général des métiers de l'industrie et à la difficulté qu'éprouvent les professionnels du secteur à orienter les jeunes vers ces secteurs. L'enseignement supérieur est un outil essentiel pour réaliser ce vaste plan de recrutement prévu par l'industrie du nucléaire. Les problématiques de formations, d'orientations, de sélections sont autant de leviers qui devraient permettre de relancer l'industrie du nucléaire. Aussi, il souhaiterait savoir quels sont les moyens prévus par le ministère de l'enseignement supérieur pour inciter les étudiants à s'orienter vers les métiers de l'industrie et plus particulièrement du nucléaire.

Texte de la réponse

Le ressourcement en compétences clés pour le nucléaire a été souligné par le Président de la République lors du Conseil de Politique Nucléaire, en février 2023. Il est en effet crucial d'amplifier la formation des jeunes générations aux métiers du nucléaire, sur l'ensemble du territoire. La filière industrielle du nucléaire (le GIFEN - Groupement des industriels français de l'énergie nucléaire -, et l'UMN - Université des métiers du nucléaire, notamment) a effectué un travail très précieux, afin de consolider les besoins en compétences de ce secteur, à l'aube de sa relance. Ces besoins sont nombreux – 100 000 recrutements sont ainsi envisagés dans les dix prochaines années – et concernent des profils très variés ; ce travail est documenté dans le rapport MATCH, remis à la ministre de la transition énergétique, ainsi que dans le rapport de l'Université des Métiers du

Nucléaire, remis notamment à la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche le 9 juin dernier. En réponse à ces besoins exprimés, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en lien avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et le ministère du travail, définira une feuille de route pluriannuelle d'actions afin que les formations dans l'ensemble des établissements d'enseignement se renouvellent et offrent des capacités conformes aux attentes sur ces métiers parfois spécifiques. A cela s'ajoutent des actions afin de renforcer l'attractivité vers ces métiers. Cette feuille de route sera finalisée en novembre 2023. Par ailleurs, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche contribue fortement à l'appel à manifestations d'intérêt intitulé « Compétences et métiers d'avenir » (AMI CMA, financé par France 2030 à hauteur de 2 Mds) dont l'objectif est l'adaptation des formations aux besoins en compétences des acteurs économiques, à tous les niveaux de diplômes et de qualification, au service des priorités stratégiques nationales. Le cahier des charges de cet AMI prend également en compte la question de l'attractivité des métiers de demain et des formations qui y conduisent. Dans ce cadre, les opérateurs du ministère soumettent des projets de création ou de renouvellement de formations, à l'instar du projet 3NC (Nouveau nucléaire, nouvelles compétences), porté par le Campus des métiers et des qualifications d'excellence international normand des énergies (CEINE), et bénéficiant d'un soutien à hauteur de 42 M€ par l'Etat, ainsi que d'un abondement par la région Normandie ; ce projet a été annoncé le 9 juin dernier par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'Université de Caen. Au fil de l'eau, d'autres projets CMA seront proposés dans les mois à venir par des acteurs académiques, sur l'ensemble du territoire. Enfin, la mise en place des contrats d'objectifs, de moyens et de performances (COMP) par le ministère conduira également les opérateurs à expliciter leur mobilisation en faveur de formations préparant les étudiants à exercer des métiers d'avenir, en tension ou en évolution, notamment dans le secteur du nucléaire. Avec le ministère de l'économie, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche partage l'objectif de former plus d'ingénieurs, de cadres intermédiaires et de techniciens pour répondre aux besoins des recruteurs. C'est pourquoi une réflexion d'ensemble est en cours pour travailler sur l'attractivité des filières industrielles, sur une meilleure orientation et sur l'ouverture de places dans les formations. Enfin, le ministère chargé de l'enseignement supérieur collabore avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse à la mise en place d'un plan « sciences et technologie » pour le premier degré. Ce plan allie formation des professeurs des écoles, production de ressources et impact direct sur les élèves, grâce à la mobilisation de l'ensemble de la communauté scientifique. Il doit permettre de contribuer aux enjeux de souveraineté scientifique, technologique et industrielle du pays.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Meizonnet](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6713

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [28 mars 2023](#), page 2798

Réponse publiée au JO le : [29 août 2023](#), page 7766